



La Charte d'engagement entre le Réseau et le Bénéficiaire

Les caractéristiques du bénévolat à domicile:

- **C'est un engagement**
- **C'est un contrat moral**
- **Le bénévolat est une activité d'écoute et d'accompagnement**

Le bénévolat est avant tout destiné à permettre un contact, établir une relation de confiance dans le respect de la personne.

Le bénévolat est désintéressé et ne doit pas servir de support à une quelconque propagande militante, politique, commerciale et/ou religieuse.

Engagement de l'association

Être bénévole au RSSB signifie établir le cas échéant, une **collaboration avec les familles**, les membres du Bureau de l'association afin de répondre aux besoins et aux attentes des bénéficiaires.

Le bénévole ne se substitue pas aux services de soins et d'aide à domicile.

Le RSSB propose dans la mesure du possible un binôme de bénévoles qui interviendra chez les bénéficiaires.

Droits et devoirs des bénévoles

Les bénévoles, membres du Réseau Social Solidaire de Blagnac, intervenant auprès d'un bénéficiaire s'engagent à :

- Transmettre une information claire sur l'association et son fonctionnement,
- Agir avec sincérité, respect et sans idée préconçue dans son accompagnement,
- Assurer leurs actions gratuitement, avec sérieux, discrétion, régularité, dans le respect de la neutralité et de la laïcité
- Respecter le **caractère confidentiel** du contenu de leurs interventions.
- Communiquer avec les familles, les proches à leur demande sur l'accompagnement en respectant le caractère confidentiel du contenu des échanges avec le bénéficiaire.
- Intervenir gratuitement et décliner tous cadeaux de valeur.
- Ne jamais accepter d'être légataire d'un bénéficiaire.
- Avertir dans la mesure du possible dans un délai raisonnable s'il souhaite interrompre son engagement.

Engagement du Bénéficiaire :

Le Bénéficiaire, ayant pris connaissance des valeurs, des activités et des conditions d'intervention du RSSB,

- Accepte l'accompagnement de bénévoles du Réseau, sans obligation de résultats,
- Accepte une fois par an de faire un bilan avec un membre du Bureau du RSSB,
- S'engage à respecter la personne bénévole et l'organisation mise en place pour son accompagnement,
- Avertit avec un délai de prévenance raisonnable s'il souhaite l'interruption de son accompagnement.

Fait à Blagnac, le

Nom / Prénom /Fonction
Responsable du RSSB

Nom / Prénom
Bénévole

Nom / Prénom
Bénéficiaire

(Éventuellement) Signature de la famille
Nom / Prénom – Lien de parenté